



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LE PREMIER EXERCICE DU RÔLE TRIENNAL 2024 – 2025 – 2026

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, sera en vigueur pour son premier exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, aux heures régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée **avant le 1^{er} mai 2021** ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Beauharnois-Salaberry
2 rue Ellice
Beauharnois (Québec) J6N 1W6

- Être remplie sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué.
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Beauharnois-Salaberry et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 21 septembre 2023.

Éric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Éric Beaulieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le 21 septembre 2023, l'avis ci-annexé en en affichant une copie à l'endroit suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal
221, rue Centrale

Bibliothèque municipale Maxime-Raymond

et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21 septembre 2023

Éric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier